

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de Bellot, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Frédéric MOREL, maire.

Présents : M. MOREL Frédéric, Mme REIGNOUX Christine, M. ROUSSET André, Mme PAIX Josiane, M. MIREAUX Jean, M. THOVERON Éric, M. ASTIER Stéphane, M. GIRAUDOT Francis, M. BAYLE Jérôme, M. MIGNARD Laurent

Absents représentés : Mme LEROUX-SALEINE Marie ayant donné pouvoir à Mme PAIX Josiane

Absents : Mme HAMEL Pascale, M. DEFER Marc, Mme BOREL Émilie

Date d'affichage : 13/12/2024

Date de convocation : 13/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Secrétaire de séance : M. Jean MIREAUX

Après avoir constaté que le quorum était atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 19h56.

Compte tenu du fait qu'on avait un problème de secrétariat, les points 3, 5, 9, 11, 12, 13 et 14 sont ajournés, également la validation du compte rendu du dernier conseil puisque je ne l'ai pas. Donc c'est également ajourné. Je referai un conseil en début d'année pour repasser tous ces points qui sont pour certains un peu urgents.

- 1. Validation du procès-verbal de la séance précédente (ajourné)**
- 2. Décision modificative n°1 – Chapitre n°1**

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.



Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses, en section de fonctionnement, du budget principal 2024 de la commune de Bellot, soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	
			Diminution des crédits	Augmentation des crédits
012	64111	Rémunération – personnel titulaire		5 410,00 €
66	66111	Intérêts - emprunt		1 270,00 €
014	739211	Attribution de compensation	6 680,00 €	

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M 57;

VU la délibération du conseil municipal, en date du 27 mars 2024, approuvant le Budget Primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2024,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette présente décision modificative, telle que détaillée ci-dessus ;

DIT que cette présente délibération sera transmise à Monsieur de Sous-Préfet de Meaux ainsi qu'à Madame le Trésorier Payeur de COULOMMIERS.

3. Fermeture d'une ligne de trésorerie

Frédéric MOREL : On a une ligne de trésorerie qui est ouverte à la Caisse d'épargne Brie Picardie pour une somme de 380 000 €. Elle était utilisée à hauteur de 90 000 € durant l'année 2023. Elle a été remboursée intégralement le 17 janvier 2024. Aujourd'hui, on ne l'utilise plus. Soit on décide de la maintenir et elle nous coûte 0 €, soit on décide de la fermer parce c'est quand même inscrit sur les emprunts budgétaires. En sachant qu'elle ne nous sert plus pour l'instant et que si on devait l'utiliser, ça vaudrait mieux de faire un prêt, ce serait plus intéressant au niveau des taux que forcément garder cette ligne de trésorerie. On en avait besoin à un moment où la commune allait mal. Aujourd'hui, la commune fait beaucoup mieux financièrement. Autrement dit, il n'y a pas lieu de la garder. Des remarques, des questions, des suggestions ?

Laurent MIGNARD : Une remarque. Tu dis que cette ligne de trésorerie n'a pas coûté et que ça a été confirmé par la chargée de compte du Crédit Agricole...

Frédéric MOREL : Tant qu'elle n'est pas utilisée.

Laurent MIGNARD : ... Brie Picardie quand elle n'est pas utilisée. Bon, ce n'est pas ce qu'elle m'a dit. Donc je ne sais pas où tu as toujours ces informations et j'ai le contrat sous les yeux, qui ne dit pas que là c'est gratuit ; Donc là je m'interroge. Et d'autre part, je considère que cette ligne de trésorerie aurait dû être bien sûr remboursée, mais ça je l'avais demandé il y a un an et demi, mais elle devait être fermée en même temps, puisque le gros



problème c'est que ça bloque notre capacité d'emprunt puisqu'il est inscrit au SIREN que nous avons 380 000 € d'engagés, que nous n'utilisons pas, et ça nous empêche d'emprunter. Donc oui, il faut la fermer le plus vite possible et je regrette que ça n'ait pas été fermé plus tôt. Je suis convaincu qu'on aurait eu 1 200 € qui n'auraient pas été dépensés. Mais on n'a pas la même lecture de ce que tu dis.

Frédéric MOREL : D'autres remarques ? D'autres suggestions ?

André ROUSSET : On ferme.

Il est exposé que suite au remboursement anticipé de la ligne de trésorerie n°00001583106, opérée en janvier 2024 et afin d'éviter que d'éventuels intérêts soient reportés sur l'année 2025, il convient d'en aviser l'établissement bancaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME le remboursement anticipé de la ligne de trésorerie en date du 21 décembre 2023,

PRÉCISE qu'un courrier confirmant ladite opération sera rédigé et adressé à l'établissement bancaire concerné.

4. Travaux en régie (ajourné)

5. Approbation des factures en attente de règlement

Frédéric MOREL : Il y a donc en factures en attente de règlement : facture de gaz pour 76,90 € TTC, facture La Poste pour 31,38 € TTC c'est de l'affranchissement, factures Armor Cuisine pour 2 955,37 € c'est les repas de la cuisine, de la cantine, pardon, deuxième facture de gaz pour 1 580,29 €, une facture Bricomarché pour 62 €, une facture de gasoil Intermarché pour 100,63 €, une deuxième pour 140,00 €, et une troisième pour 161,01 €, une facture Aline Delong pour 50 € c'est une composition florale pour un deuil du 16 décembre. Sur ces factures-là, y a-t-il des questions ? Qui vote pour ? Qui vote contre ?

Stéphane ASTIER : J'aurais juste une question. Bricomarché c'est quoi ?

Frédéric MOREL : Je ne sais pas moi. Donc je ne sais pas te répondre mais je vais te dire : tirefonds pour 7,58 € et ciment pour 9,58 €. C'est l'employé communal qui a ...

Christine REIGNOUX : Pour l'abribus

Stéphane ASTIER : AH l'abribus ? D'accord.

Frédéric MOREL : C'est l'employé communal qui a D'autres questions ?

Stéphane ASTIER : Non, non, c'est bon.

Laurent MIGNARD : Et il n'y a pas la facture de Garrigues Avocat ?

Frédéric MOREL : Je la mettrai après puisque vous l'avez ... Là je fais voter toutes les autres factures, sauf celle-là pour l'instant.

Laurent MIGNARD : D'accord.

6. Approbation des factures en attente de règlement

Et la dernière facture qui semble poser problème, la facture Garrigues. On l'a pour le PC de Monsieur Ego. Pour le refus suite aux inondations, il y en a pour 1 530 € TTC. Et celle-là, vous sembliez la contester tout à l'heure dans le dans le débat en début de conseil. C'est pour ça que je l'ai mis à part. Des questions ?



Laurent MIGNARD : Oui, une remarque pour préciser. Moi je trouve que le conseil municipal doit être averti pour devis ou facture. Et que cette facture, qui a été commandée au cabinet d'avocat après le retrait des délégations du maire, le maire n'était pas, à mon avis, en qualité et en droit de faire une commande sans en parler au conseil municipal. Donc je souhaite que ... enfin, moi, je vais voter contre le paiement de cette facture.

Frédéric MOREL : J'ai entendu ce que je t'ai répondu tout à l'heure en ..., pendant le débat, c'est qu'on a un délai très court d'instruction, que vous m'avez demandé que ce permis ne passe pas parce qu'on est en zone inondable et que c'était compliqué, que le service instructeur n'avait pas la compétence de pouvoir répondre à cette demande et que je n'ai pas eu d'autre choix que de faire appel au cabinet pour le faire dans le cadre de l'étude d'un permis de construire avec les délais impartis, sachant qu'on n'avait pas de conseil entre deux. Mais j'entends ta remarque et il vous appartient de voter pour ou de voter contre.

Laurent MIGNARD : Il conviendra d'anticiper la prochaine fois qu'il y a une question qui se pose, en avertir le conseil.

Frédéric MOREL : La prochaine fois, je ne refuserai pas de permis, comme ça la question ne se posera plus.

Laurent MIGNARD : Et quand tu dis ...

Christine REIGNOUX : Bien sûr !

Laurent MIGNARD : Et quand tu dis ...

Frédéric MOREL : Si ne n'ai pas les moyens de, je ne peux pas faire ...

Laurent MIGNARD : Mais si tu as ton bon sens et tu as les textes d'urbanisme, et tu as la loi, tu as toute qualité en tant que maire de Bellot. Je te rappelle que tu es maire de Bellot en charge de l'urbanisme...

Frédéric MOREL : Bah oui, mais je n'ai pas la compétence ...

Laurent MIGNARD : ... et tu n'es pas obligé d'engager, à chaque fois que tu te poses une question, 1 200 € hors taxes de frais d'avocat, à chaque fois qu'un permis va se poser une question. Il y a un moment, il faut se poser et instruire soi-même le dossier. On n'aura pas les moyens de dépenser ces sommes à chaque fois.

Frédéric MOREL : Donc en quatre ans d'instruction de dossiers, c'est la première fois que je fais appel à un cabinet d'avocats pour un refus d'un permis.

Laurent MIGNARD : Pardon ? Ce n'est pas vrai.

Frédéric MOREL : En quatre ans d'instruction de dossier pour un permis de construire, c'est la première fois que je fais appel au cabinet d'avocats pour une instruction de permis de construire. Je n'ai pas fait appel à un avocat pour les instructions de permis de construire. On a fait appel à des avocats quand on a eu des recours de personnes qui demandent à construire à Launoy Brulé où, là, on est en procédure parce qu'on a refusé des permis. On fait appel à un avocat pour se défendre en recours, pas pour demander une instruction de permis de construire.

Laurent MIGNARD : Et tu n'as pas fait appel à un cabinet d'avocats pour le permis d'aménager rue des avosnes ?

Frédéric MOREL : Quel permis d'aménager ?

Laurent MIGNARD : En haut de la rue des avosnes.

Frédéric MOREL : Pas à ma connaissance.

Laurent MIGNARD : La maison qui a posé litige. Pas à ta connaissance ? Pourtant, il y a le cabinet Beaulac qui a été consulté !

Frédéric MOREL : Beaulac ?

Laurent MIGNARD : Sur la maison qui a été construite en haut.

Frédéric MOREL : Je vérifierai, mais pas à ma connaissance.

Laurent MIGNARD : Bah tu peux vérifier. Moi, je sais que Beaulac a été a été consulté là-dessus.



Frédéric MOREL : Il n'a pas été consulté là-haut. On vérifiera.

Laurent MIGNARD : Bien sûr que oui. Bien sûr.

Frédéric MOREL : Pas sur le permis de construire. Sur du droit d'urbanisme ou sur des recours, oui c'est possible. Mais pas sur un permis de construire. Sur un permis de construire déposé ...

Laurent MIGNARD : Je te parle d'un permis d'aménager. Le fameux permis Pinon.

Frédéric MOREL : Le permis Pinon, il a été délivré par Monsieur Housseau. Ce n'est pas moi qui l'ai délivré.

Laurent MIGNARD : Bon bah écoute, tu regarderas parce que moi je suis certain.

Frédéric MOREL : On a peut-être vérifié la légalité du permis d'aménager qui avait été délivrée par Monsieur Housseau. Parce que je te rappelle que quand on a pris nos fonctions, tu m'as demandé de vérifier beaucoup de permis. Donc là, on avait fait une consultation où effectivement il n'y avait pas que celui-là, il y en avait beaucoup dedans. Mais c'est tout. Mais ce n'était pas dans le cadre d'une instruction de permis de construire.

Laurent MIGNARD : Si tu reprends le dossier, tu verras que c'est toi qui as diligenté. Et quant au fait d'ester en justice, je te rappelle qu'il a été adopté ici en conseil municipal souverain le fait que le maire doit demander au conseil municipal et doit obtenir une délibération du municipal pour ester en justice. On est d'accord ?

Frédéric MOREL : Pour ester en justice ? Oui, mais là on n'est pas en justice. On défend les intérêts de la commune et dans un délai imparti et on n'a pas le choix sur l'instruction du permis de construire.

Laurent MIGNARD : Et donc j'aimerais comprendre en parallèle de ce point comment tu t'es retrouvé le 11 décembre à l'audience Émeric à Meaux, alors que tu n'avais pas délégation du conseil municipal pour représenter la commune ?

Frédéric MOREL : Ça n'a rien à voir avec le ...

Laurent MIGNARD : Peut-être, mais c'est la question que je pose.

Frédéric MOREL : On en parlera plus tard, ça n'a rien à voir pour l'instant. Dans les règlements de factures, on l'abordera en fin de conseil.

Laurent MIGNARD : On ne peut pas en parler plus tard puisque ça sera dans les questions diverses et ce ne sera pas au Procès-Verbal.

Frédéric MOREL : Je reposerai ta question à la fin du conseil et on intégrera si vous êtes tous d'accord dans le Procès-Verbal, mais là on reste sur cette délibération. Je ne répondrai pas à cette question dans le cadre de cette délibération.

Laurent MIGNARD : Très bien, je la garde pour tout à l'heure.

Éric THOVERON : J'ai une question qui n'a rien à voir. La secrétaire, elle est absente jusqu'à l'année prochaine, là ?

Frédéric MOREL : A priori, oui.

Éric THOVERON : Comment ça va se passer pour le règlement des factures ?

Frédéric MOREL : Pareil, on en parle après la délibération. Ce n'est pas dans le cadre de cette délibération, mais on en parle juste après si tu veux. On peut faire une pause et parler de ces deux points là avant la prochaine délibération si vous le souhaitez. Une question sur cette délibération ?

Christine REIGNOUX : Alors moi ce qui me dérange dans cette histoire, c'est qu'en fait on va mettre le cabinet Beaulac dans l'embarras en ne voulant pas régler la facture parce que tu n'as pas souhaité demander notre avis. Juste tout simplement. Même si on n'est pas dans la formalité d'un conseil, même si on n'est pas dans la « légalité », je pense que tous autour de la table, tous autant qu'on est, on est quand même des gens responsables. Tu nous aurais juste averti en disant il y a un souci sur le PC Ego, de Monsieur Ego, je dois consulter un cabinet d'avocats. Est-ce que vous m'en donnez l'autorisation ? On t'aurait répondu oui ou non. Tu le faisais, tu ne le faisais pas et le problème était réglé. Et on pouvait régler la facture tranquillement.



Laurent MIGNARD : *Ou ne serait-ce que nous présenter le sujet.*

Christine REIGNOUX : *Même si on n'est pas dans la « légalité »...*

Frédéric MOREL : *Je suis complètement d'accord avec toi sur ce point, effectivement ...*

Christine REIGNOUX : *Même si les délais sont courts.*

Frédéric MOREL : *Je suis d'accord avec toi sur ce point. J'aurais sans doute dû vous consulter. La prochaine fois, je te dis, je ne consulterai plus d'avocat, ça c'est une certitude, au risque d'accepter le permis...*

Christine REIGNOUX : *C'est pas ça Frédéric !*

Éric THOVERON : *Frédéric, sans consulter complètement si tu veux, Christine, ça fait deux ou trois fois, elle est sur un truc, elle nous envoie juste un truc par WhatsApp.*

Frédéric MOREL : *On en a parlé ensemble, Christine.*

Éric THOVERON : *Par exemple...*

Frédéric MOREL : *On a parlé de l'avocate ensemble. Quand on a consulté le dossier, on en a parlé ensemble.*

Laurent MIGNARD : *Oui mais Christine, ce n'est pas le conseil.*

Frédéric MOREL : *Je suis d'accord avec vous. J'aurais dû consulter le conseil. Je suis d'accord.*

Laurent MIGNARD : *Et il y a une autre chose, c'est que tu aurais sans doute dû prévenir le cabinet Beaulac que tu es en, en ... comment dire, que tes délégations sont limitées et qu'il y a un risque qu'ils ne soient jamais payés.*

Frédéric MOREL : *Mais le cabinet Beaulac il ne demande pas les délégations pour ça.*

Laurent MIGNARD : *Ben ça aurait été bien de la prévenir.*

Frédéric MOREL : *Je saisisrai le préfet, c'est lui qui tranchera. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Moi je n'ai pas d'autres solution.*

Christine REIGNOUX : *On va faire perdre un temps fou à tout le monde ...*

Frédéric MOREL : *C'est ça.*

Christine REIGNOUX : *Juste parce que...*

Laurent MIGNARD : *Parce que tu n'as pas respecté la procédure !*

Frédéric MOREL : *D'autres remarques ? D'autres questions ? Non ? Donc qui est pour cette ... enfin pour ou contre cette facture ? Pardon contre le paiement de cette facture ? Deux personnes, Stéphane et Laurent. Trois personnes. Stéphane, Laurent et Francis.*

Jean MIREAUX : *Elle n'est pas marquée là, cette facture là ...*

Frédéric MOREL : *Si, si c'est dans le point 3, contre le paiement des paiements des factures*

Jean MIREAUX : *C'était ajourné le point 3*

Frédéric MOREL : *Point 4, pardon, approbation du règlement de factures. Il faut voter contre.*

Éric THOVERON : *En fait, il y avait un ensemble de factures qui ne posaient pas de soucis, donc elles sont passées en premier.*

Frédéric MOREL : *Donc pour voter contre : Stéphane, Laurent et Francis. Qui s'abstient ? Abstentions : Éric, Jérôme, Josiane, André et Jean. Très bien.*

Laurent MIGNARD : *Et toi, tu votes comment ?*



Frédéric MOREL : Je vote pour. Pardon, excuse-moi, tu as raison. Je vote pour. Donc voilà. Très bien. Point numéro...

Christine REIGNOUX : Par contre, je finis juste la parenthèse sur ce sujet. Quand tu nous dis je ne consulterai plus d'avocat. Ce n'est pas ce qu'on te demande en fait. On ne te demande pas ...

Frédéric MOREL : Dans le délai imparti, je n'ai pas le choix.

Christine REIGNOUX : ... de ne plus consulter d'avocat sur un dossier compliqué, on te demande juste de nous demander notre avis, parce que c'est ce qui est prévu, en fait.

Frédéric MOREL : C'est ce que je ferai, mais dans la formalité du conseil, donc avec la convocation, avec tout ce qui va, le délai qui nous restait pour répondre à ce dossier, c'était quinze jours et je n'avais pas la formalité du conseil dans les quinze jours. J'aurais pu vous appeler par SMS, je suis d'accord avec toi ...

Christine REIGNOUX : Pourquoi il faut absolument la formalité du conseil ?

Frédéric MOREL : Parce que maintenant je vais respecter strictement les formalités du conseil.

Christine REIGNOUX : Oui, mais non. La preuve que non.

Frédéric MOREL : Frédéric je vais le faire. J'ai fait une erreur mais ok, je vais le faire.

Christine REIGNOUX : Non, l'erreur que tu as faite, c'est de ne pas nous demander notre avis, pas forcément dans la formalité du conseil.

Frédéric MOREL : Dorénavant, je vous demanderai dans les formalités légales et si je ne peux pas, ce sera malheureusement au détriment de la commune. Mais en tout cas, je respecterai strictement les règles pour les prochaines instructions de permis.

Laurent MIGNARD : C'est deux mois le délai d'instruction ?

Frédéric MOREL : Oui, mais il faut attendre le retour du service instructeur pour qu'il réponde qu'il ne sait pas faire, et à ce moment-là ...

Laurent MIGNARD : Alors on va quand même essayer encore une fois de trouver des solutions amiables et intelligentes. Il nous est déjà arrivé, Frédéric, et Christine l'a fait d'ailleurs ... Une question se pose : « est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on fasse ci et ça ? Et si vous êtes d'accord, dans ce cas-là, on le validera au prochain conseil municipal ». Tout le monde répond « oui, oui, oui, oui, oui, oui » ... et on l'entérine au prochain conseil municipal. Parce que si on dit oui, ça veut dire qu'on s'engage à voter oui. Rien ne nous empêche, si tu as un sujet, de venir vers nous en disant : « Voilà, j'ai ça, est ce que vous m'autorisez ? Et on l'entérinera au prochain conseil. » Et là c'est bon, ce n'est pas grave.

Frédéric MOREL : On ne peut pas. Parce que suite à ta demande, j'ai reçu une lettre du préfet qui me stipule que nous ne pouvons pas faire de rétroactivité sur aucune délibération. Donc à partir du moment où j'ai pris une décision, le conseil municipal ne peut pas décider rétroactivement. C'est interdit. C'est écrit noir sur blanc par le préfet. Ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Donc si on ne vote pas en conseil municipal, on ne peut pas faire une rétroactivité. C'est interdit par la loi et c'est écrit noir sur blanc par monsieur le préfet.

Laurent MIGNARD : Alors ça veut dire qu'un conseil tous les mois ce n'est pas bon ?

Frédéric MOREL : Ben on en fera un tous les quinze jours s'il faut en faire tous les quinze jours.

Laurent MIGNARD : Voilà, tous les quinze jours ou trois semaines...

Frédéric MOREL : On ne peut pas passer en rétroactivité, Monsieur le Préfet a écrit...

Laurent MIGNARD : Exactement ...

Christine REIGNOUX : Mais là, pour le sujet d'une facture, il n'y a pas de rétroactivité ...

Frédéric MOREL : Ben si, parce que c'est la commande qu'il faut passer, pour le coup.



Christine REIGNOUX : Tu as passé une commande à Beaulac ?

Frédéric MOREL : On lui a transmis le dossier, donc c'est une commande de transmettre le dossier, c'est une commande.

Christine REIGNOUX : Enfin, moi j'ai vu passer un mail où tu lui demandais un conseil, tu ne lui demandais pas

Frédéric MOREL : C'est une commande. À un avocat, quand tu passes un conseil, c'est une commande.

Laurent MIGNARD : Bah oui, bien sûr.

Frédéric MOREL : Ça revient au même. C'est comme si j'avais passé une commande. Ok ?

Son montant est de 1 530 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

REFUSE le règlement de ladite facture,

PRÉCISE que le maire se chargera de prévenir l'établissement concerné,

REFUSÉE à la majorité des membres présents et représentés

1 voix pour (Frédéric MOREL)

3 voix contre (Stéphane ASTIER, Laurent MIGNARD, Francis GIRAUDOT)

5 abstentions (Éric THOVERON, Josiane PAIX, Jérôme BAYLE, Jean MIREAUX, André ROUSSET, Christine REIGNOUX)

7. Approbation des devis en attente de règlement

Frédéric MOREL : Il n'y a pas de devis en attente. Je vous propose de voter une enveloppe de 500 € TTC pour la société Beaujean pour retirer les décorations de Noël, comme il l'a fait pour la pose, ce qui permettra de retirer le moment venu les décorations et de valider son devis inférieur à 500 € et sa facture, si vous en êtes d'accord.

Laurent MIGNARD : TTC ou Hors Taxes ?

Frédéric MOREL : TTC.

Éric THOVERON : TTC, il me semble que Christine ...

Christine REIGNOUX : 468 € TTC.

Laurent MIGNARD : Très bien

Frédéric MOREL : 500 € TTC.

Laurent MIGNARD : Il faut préciser à chaque fois, parce qu'après ...

Frédéric MOREL : Des questions, des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

8. Achat d'un ordinateur pour le médecin généraliste

Frédéric MOREL : La délibération va se décomposer en deux temps. Le premier temps, c'est : « Est-ce qu'on achète l'ordinateur ou pas » ?

Et en deuxième temps, « Est ce qu'on le met à disposition du médecin ou est ce qu'on l'offre au médecin » ?



Donc il faut un ordinateur quinze pouces core i7, 16 giga-octets et 512 de mémoire. Ce sont les caractéristiques minimales qu'il faut de l'ordinateur. J'ai cherché sur Darty un prix, on est à 799,99 €, donc 800 €. Par contre, s'il faut faire toute la mise à jour des différents logiciels de protection et autre, à ce moment-là il faudrait passer par notre société d'informatique. Mais pour l'instant, je n'ai pas de budget, je n'ai pas de, j'ai pas reçu le devis, c'est pas faute de l'avoir demandé. Je vous propose de voter, si vous en êtes d'accord, de voter une enveloppe et de me dire si vous préférez qu'on l'achète en direct ou qu'on le passe par la société de maintenance. Parce qu'on peut aussi dire on l'achète en direct, on lui met à disposition et c'est lui qui gère.

Christine REIGNOUX : Mais là, on n'a pas assez d'infos en fait. En fait, on a trois possibilités ou il l'achète et ...

Frédéric MOREL : Non

Christine REIGNOUX : ... il le prépare et on l'a, on l'achète, il le prépare ou on l'achète et on ne fait rien.

Frédéric MOREL : Soit on passe par la société d'informatique et dans ce cas-là vous me donnez une enveloppe globale et c'est eux qui donneront le devis.

Josiane PALX : Il y a un devis

Frédéric MOREL : Et voilà. Soit on achète l'ordinateur, on lui met à disposition et c'est lui qui gère les logiciels et tout ça. Nous on ne gère rien du tout et dans ce cas-là, on achète un ordinateur juste à 800 € et terminé. On ne s'occupe pas du reste et on ne le met pas notre part. Parce que si on le met dans le parc, on va payer tous les mois de la maintenance sur l'ordinateur.

Éric THOVERON : Alors, petit 1, j'aimerais bien voir le devis de l'ordinateur qui va être acheté avant. Petit 2, on ne peut pas acheter un ordinateur et lui donner, sachant qu'il va se connecter au réseau de la mairie ...

Frédéric MOREL : Non, il se connectera sur un réseau indépendant puisque le cabinet n'est pas sur le réseau de la mairie.

Éric THOVERON : Est-ce que cet ordinateur qui va être mis en place à la maison paramédicale, il ne peut pas être utilisé par les autres personnes ?

Frédéric MOREL : Non, il n'a pas le droit. En tant que médecin, il peut être le seul à avoir accès à cet ordinateur.

Éric THOVERON : Je croyais qu'il n'y avait rien dessus puisqu'il allait se connecter à un autre réseau pour avoir ses dossiers.

Frédéric MOREL : La légalité fait qu'il va être tout seul sur l'ordinateur. Donc là, j'ai cherché par rapport aux caractéristiques qu'il m'a donné. On est à 800 € sur Darty, Boulanger, c'est à peu près les mêmes prix. Mais on n'est pas obligé de passer par notre société informatique parce qu'on va payer tous les mois de la maintenance sur un ordinateur qu'on ne va pas utiliser.

Christine REIGNOUX : Est-ce qu'on peut acheter un ordinateur ? Et lui, il s'occupe de mettre tout ce qui va dedans en fait.

Frédéric MOREL : Oui, après, c'est le docteur qui va mettre tout ce qui va, dedans.

Laurent MIGNARD : Mais il en fait son affaire.

Christine REIGNOUX : Mais du coup on lui achète un ordi ...

Frédéric MOREL : C'est ce que je dis

Christine REIGNOUX : ... et il se débrouille et on n'en a pas besoin.

Frédéric MOREL : On ne passe pas par la société d'informatique et comme ça on limite les frais à juste l'achat d'un ordi à 800 € et c'est tout.

Laurent MIGNARD : Et surtout on lui met à disposition.

Frédéric MOREL : C'est ça.

Laurent MIGNARD : C'est-à-dire que si jamais il s'arrête, bon bah l'ordinateur on le récupère pour la bibliothèque ou pour autre chose.

André ROUSSET : S'il y a un problème ...

Laurent MIGNARD : On le vide, on le vide, on le fait repartir et puis voilà.

Frédéric MOREL : C'est ça, exactement.

Laurent MIGNARD : Moi, ça me va.

Éric THOVERON : Par contre...

Frédéric MOREL : Là, j'ai cherché du basique.

Éric THOVERON : Non, ce n'est pas du basique du tout.

Frédéric MOREL : Bah c'est, par rapport à ...

Éric THOVERON : Un i7, t'es pas dans le basique là.

Frédéric MOREL : Ben c'est par rapport à ce qu'il m'a donné, en fait, sa société de logiciels a dit qu'il fallait ça.

Éric THOVERON : Oui non ...



Frédéric MOREL : Mais il faut que ça tourne, moi je n'y connais rien.

Éric THOVERON : ...Ça je veux bien l'entendre parce qu'ils font tourner des trucs qui sont un peu costauds, mais je peux te dire qu'un i7 est pas dans un ordinateur basique, t'es déjà dans un truc un peu costaud avec un SSD de 500 en plus,

Laurent MIGNARD : Dis ton nom avant.

Éric THOVERON : Windows 11, par contre il faudra être sûr, c'est qu'il ne se connecte pas parce qu'enfin après je sais pas s'il y en a ou pas. Est ce qu'il y a le wifi à ?

Frédéric MOREL : Ah oui, il y a wifi, il y a une borne wifi différente qui n'est pas la même que la mairie, une borne wifi que pour le cabinet médical. Donc il se connectera sur le wifi du cabinet médical qui n'est pas du tout relié avec la mairie.

Éric THOVERON : D'accord.

Frédéric MOREL : C'est deux bornes WIFI différentes, deux comptes différents.

Éric THOVERON : Parce que si on n'a pas la main sur l'ordinateur, il ne faudrait pas que cet ordinateur puisse se connecter au réseau de la mairie et venir nous pourrir après.

Frédéric MOREL : Je n'y connais rien dans le domaine, mais c'est deux box différentes. Je ne vois pas comment

Éric THOVERON : Non, non si c'est deux trucs différents.

Josiane PAIX : Petit problème, le jour où on a un souci, qu'on va à la cidrerie en maintenance, enfin en maintenance ou quand une inondation par exemple, que là-bas, que la mairie déménage là-bas, est ce que ça ne posera pas de soucis ?

Laurent MIGNARD : Non, pas de raison.

Frédéric MOREL : Ce jour-là, la mairie va se connecter sur le wifi du cabinet médical mais avec ses propres comptes sur un accès NAS autorisé.

Josiane PAIX : D'accord.

Frédéric MOREL : C'est comme si on ... Quand on est chez nous, on a accès au NAS de la même manière, c'est protégé informatiquement par la société qui gère nos comptes justement.

Josiane PAIX : Ok.

Frédéric MOREL : Donc que préférez-vous qu'on achète l'ordinateur en direct sans passer par la société informatique ou qu'on attende un devis de la société informatique ?

Christine REIGNOUX : Si on ne doit pas le formater ni mettre des trucs dedans ? Autant l'acheter en direct.

Éric THOVERON : Je pense que...

Frédéric MOREL : Le plus simple, c'est de dire qu'on achète l'ordinateur, on lui donne et il en fait son affaire.

Éric THOVERON : Quand tu achètes un truc Darty, tu le mets en route, le truc, il est opérationnel.

Frédéric MOREL : C'est ça.

Éric THOVERON : Il va te demander de saisir la clé d'activation de Windows qui sera dans la boîte et après c'est terminé.

Frédéric MOREL : Et après c'est pas nous qui gérons.

Stéphane ASTIER : Il n'y a pas, il n'y a pas de clé d'activation.

Jérôme BAYLE : Non il n'y a plus rien

Stéphane ASTIER : C'est hyper rapide.

Frédéric MOREL : Et après on laisse gérer par le médecin et nous on ne gère pas la maintenance ni la ...

Stéphane ASTIER : Il faut juste qu'il ait le code wifi.

Frédéric MOREL : Parce que j'imagine que s'il a des logiciels, il a déjà des antivirus ou des choses comme ça qu'il avait d'avant. Non mais lui avec le médecin.

Éric THOVERON : Pas forcément.

Frédéric MOREL : Ah bon, il l'a pas ? Je ne sais pas, moi j'y connais rien.

Laurent MIGNARD : Il en fait son affaire.

Christine REIGNOUX : C'est quoi le délai pour avoir un ordinateur ?

Laurent MIGNARD : En tant que professionnel, il fait son affaire de son exercice professionnel.

Frédéric MOREL : Il devait venir le 27, mais je ne sais pas car il recule à chaque fois. Donc je ne sais pas te répondre.

Christine REIGNOUX : À la rentrée, quoi.

Frédéric MOREL : Théoriquement. D'autres questions ?

Laurent MIGNARD : Si on l'achète en direct et qu'on lui met à disposition, bien sûr, on fera, comment dire, un reçu d'ordinateur comme une petite convention.



Frédéric MOREL : Ca c'est la deuxième partie de la délibération si on l'achète. Voilà. Si on décide de lui mettre à disposition, on signera une convention de prêt gratuit.

Laurent MIGNARD : Voilà.

Frédéric MOREL : Et avec l'obligation de rendre l'ordinateur le jour où il arrête, s'il arrête.

Laurent MIGNARD : Voilà.

Frédéric MOREL : Ce qui me paraît cohérent. Il n'y a pas de raison qu'on l'offre.

Éric THOVERON : Ce que je veux dire, 'étends un peu le truc, mais dans le cadre du plan de sauvegarde, on n'était pas censé avoir un ordinateur là-bas ?

Frédéric MOREL : Si

Éric THOVERON : Est-ce que ce ne serait pas le moment d'en acheter deux ?

Frédéric MOREL : Non, parce que lui, par contre, il faudra qu'il passe par notre société informatique parce qu'il faut vraiment qu'il soit protégé avec les accès sur notre NAS et tout. Donc lui, par contre, il faudra qu'il soit protégé parce que là on aura un accès direct sur tous les accès à la mairie.

Jérôme BAYLE : Ok. Il faudra penser à le mettre à l'ordre du jour.

Frédéric MOREL : Donc, vous êtes ... vous m'autorisez à acheter un ordinateur ? Alors j'ai fait Darty, mais je crois qu'on n'a pas de compte chez Darty. Il faut que je regarde Boulanger, mais ça doit se valoir, j'imagine les prix, à mon avis l'un ou l'autre.

Christine REIGNOUX : On peut faire Amazon aussi.

Frédéric MOREL : Ah oui, Amazon, c'est peut-être moins cher. D'ailleurs, on peut chercher.

Christine REIGNOUX : On peut peut-être attendre après Noël, ce sera encore moins cher.

Éric THOVERON : Oui, parce qu'il me semble qu'il y a des soldes en début janvier,

Josiane PAIX : Fin janvier.

Frédéric MOREL : Il y a des soldes en janvier ?

Josiane PAIX : Ben oui

Éric THOVERON : Les soldes d'hiver, ça arrive une semaine ou quinze jours après Noël.

Frédéric MOREL : Vous me donnez une enveloppe

Stéphane ASTIER : Il y en avait une il y a un mois parce qu'il y a un mois, il y a un mois, ils changent les, ils ont changé les ...

Laurent MIGNARD : C'était le black market

Stéphane ASTIER : Ils ont changé les configurations. C'était le Black Friday. Ils virent les anciens modèles pour mettre les nouveaux pour justement Noël et tout ça. Et puis il y a un mois, il y avait des ...

Frédéric MOREL : Je verrai avec lui quand est ce qu'il intervient et on l'achètera le plus tard possible en fonction des promotions.

Josiane PAIX : À partir du 8 janvier, les soldes.

Frédéric MOREL : D'accord. Ben je verrai avec lui s'il arrive avant le 8 ou après.

Laurent MIGNARD : Josiane la reine des soldes !

Josiane PAIX : Non, je ne les fais pas.

Frédéric MOREL : Je ne sais pas vous dire quand il en a besoin et quand il arrive.

Josiane PAIX : Je suis prête à commencer le 6.

Frédéric MOREL : Donc vous votez une enveloppe à ce moment-là et je le commande ou Darty, on verra ensemble. Mais soit Darty soit, mais soit je cherche le nom ...

Christine REIGNOUX : Amazon, Boulanger.

Frédéric MOREL : Boulanger ou Amazon. Ce sont les deux endroits où on a des comptes.

Éric THOVERON : Je sais que tous les derniers trucs un peu technos si tu veux... Pourtant, Dieu sait que je suis un fan d'Amazon, je préfère les commander chez Darty parce que vu qu'il y en a un pas très loin, je prends la voiture et je vais le chercher. Au moins je suis sûr qu'ils arrivent chez moi quoi ?

Josiane PAIX : Oui parce qu'avec toutes les piques.

Jérôme BAYLE : Bah oui.

Éric THOVERON : Voilà, les envois technologiques par les transporteurs ces derniers temps...

André ROUSSET : Oui, j'ai entendu.

Josiane PAIX : C'est bientôt Noël.

Éric THOVERON : Et encore, t'as de la chance quand ils arrivent chez toi, quoi.

Frédéric MOREL : Ok, vous votez une enveloppe. Donc oui ?

Éric THOVERON : Oui on vote une enveloppe de ...



Frédéric MOREL : De combien ? En sachant qu'il est à 799 99, je sais pas combien j'aurai.

Éric THOVERON : Ouais mais si c'est un autre modèle ça sera peut-être pas ce prix-là.

Frédéric MOREL : Donc c'est pour ça.

Josiane PAIX : 1 000 €.

Stéphane ASTIER : Juste pour information chez Dell, mais eux, il faut acheter que chez Dell, tu as un core i7 à 650 € en quinze pouces.

Frédéric MOREL : Là il fait quinze pouces core i7, 16 giga-octets, 512 giga-octets. Voilà les infos que j'ai sur ce que j'ai lu là, dans le truc qu'il m'a envoyé.

Christine REIGNOUX : Alors excuse-moi mais tu n'es pas très calé en informatique.

Frédéric MOREL : Non, je n'y connais rien.

Christine REIGNOUX : Frédéric. Est-ce que ce ne serait pas judicieux de demander à un de tes conseillers ?

Frédéric MOREL : Ben oui

Christine REIGNOUX : de s'occuper de ...

Laurent MIGNARD : D'identifier le produit.

Christine REIGNOUX : C'est ça.

Frédéric MOREL : Oui sans problème.

Christine REIGNOUX : Et puis de chercher. Stéphane par exemple, qui en 5 minutes, t'en trouves un 200 € moins cher.

Stéphane ASTIER : 16 Giga SSD 512 giga.

Éric THOVERON : C'est ce qu'il y avait dans la config là.

Stéphane ASTIER : Voilà.

Frédéric MOREL : Donnes nous

Christine REIGNOUX : On ne va peut-être pas rajouter au compte rendu du ... Peut être que ...

Stéphane ASTIER : Hein ?

Christine REIGNOUX : On va peut-être dire que quelqu'un va s'occuper de ...

André ROUSSET : Choisi par untel

Christine REIGNOUX : De nous trouver un ordinateur ?

Frédéric MOREL : Sachant que potentiellement, il faut ...

Christine REIGNOUX : On met une enveloppe ?

Frédéric MOREL : En sachant que potentiellement il faut qu'il l'ait au 7 janvier au plus tard, sans doute avant s'il faut peut-être qu'il le configure. Mais s'il arrive vraiment le 7, s'il n'arrive pas le 7, on peut reculer.

Stéphane ASTIER : Je peux même...

Éric THOVERON : DELL c'est pareil, c'est des spécialistes de la vente en ligne, donc ça arrive très vite aussi.

Stéphane ASTIER : Je peux même aider à la configurer.

Laurent MIGNARD : Bon bah écoute, il suffit d'envoyer le cahier des charges à l'un des conseillers et puis il va trouver le produit.

Eric THOVERON : De toute façon...

Frédéric MOREL : Je l'enverrai à tout le monde, comme ça vous l'aurez.

Éric THOVERON : ... Il l'a déjà. I7, 16 Go de mémoire minimum et puis 512 gigas de disque minimum.

Laurent MIGNARD : Bien écrit.

Stéphane ASTIER : Oui.

Frédéric MOREL : Écrit parce qu'effectivement je n'y connais rien en informatique. Vous votez une enveloppe de combien ? Vous voulez que je vous propose ?

Laurent MIGNARD : 800 €.

Christine REIGNOUX : 800 €, si tu en as trouvé un à 800.

Frédéric MOREL : 800 € TTC pour une enveloppe pour l'achat d'un ordinateur qui est pour ? À l'unanimité.

Laurent MIGNARD : Port inclus ou pas ? Ah bah oui, parce qu'on peut se retrouver à un dépassement.

Frédéric MOREL : Pour moi c'est 800 € sans port. Enfin, l'ordinateur il est à 799,99.

Laurent MIGNARD : Donc faut noter au compte rendu 800 € plus le port éventuel.

Christine REIGNOUX : Plus frais de port.

Éric THOVERON : Plus éventuels frais de port.

Frédéric MOREL : Plus frais de port.

Laurent MIGNARD : Sinon t'es marron sur ta délib.



Christine REIGNOUX : Dès fois, t'en as pas des frais de port.

Éric THOVERON : Ça dépend.

Christine REIGNOUX : A 800 €, dès fois tu n'en as pas.

Frédéric MOREL : Je vous propose une délibération donc, à 800 € plus frais de port.

Christine REIGNOUX : C'est ça.

Laurent MIGNARD : Éventuel.

Frédéric MOREL : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le premier n'étant pas valable

Et donc la deuxième partie de cette délibération, c'est on part plutôt sur un prêt. Donc vous m'autorisez à signer une convention avec le médecin qui arrive pour un prêt gratuit de l'ordinateur pendant tout le temps où il est présent sur Bellot et qu'il rende l'ordinateur.

Éric THOVERON : Moi je pense que c'est mieux parce qu'en plus on peut le passer en investissement, du coup.

Frédéric MOREL : Bien sûr.

Éric THOVERON : Si on fait un prêt.

Laurent MIGNARD : Bien sûr.

Frédéric MOREL : Qui est pour. À l'unanimité.

Frédéric MOREL : C'est bon pour toi, Jean ?

9. Achat de livres pour la bibliothèque

Frédéric MOREL : Et surtout, ça va faire un dépassement de budget de 50 €. Alors au niveau du chapitre, on n'a pas besoin de faire une décision modificative parce qu'au niveau du chapitre, ça ne change rien, ça change juste le dépassement de budget de la bibliothèque. Mais ils n'utilisent pas. L'année dernière, ils l'ont utilisé complètement, mais l'année d'avant, ils ne l'avaient pas utilisé intégralement. Et franchement, c'est un beau service rendu à la population. Des questions ? Des suggestions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous en remercie.

Frédéric MOREL : Point numéro huit. Ok ?

Il est exposé la demande de la responsable de la bibliothèque d'acquérir des livres supplémentaires.

La facture serait de 33 euros, ce qui générerait un dépassement du budget annuel alloué.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat de livres supplémentaires pour la bibliothèque,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

10. Réabonnement à Panneau Pocket

Frédéric MOREL : Donc un an 180 €, 2 ans 360 € dont trois mois gratuits et trois ans 540 €. Je vous donne les prix TTC à chaque fois. Et donc je ne sais pas si c'est dont six mois gratuits ou plus six mois gratuits.

Christine REIGNOUX : Je crois que c'est marqué plus

Frédéric MOREL : C'est plus six mois gratuits. Ça fait trois ans et six mois entre guillemets.

Jérôme BAYLE : Et les 2 ans pareil ?

Frédéric MOREL : Pardon ?

Jérôme BAYLE : Pour les deux ans, c'est pareil ? C'est 2 ans plus 3 mois gratuits ?

Frédéric MOREL : C'est deux ans plus trois mois gratuits. Et si c'est un an, ben il n'y a pas de mois gratuits. Vous préférez quelle formule ?



Laurent MIGNARD : Moi je propose deux ans pour ne pas aller trop au-delà de la fin de la mandature. Et deuxièmement, si jamais Panneau Pocket ne fonctionne plus très bien et qu'un autre système est mieux, on sera peut-être content de ne plus être engagé au bout de deux ans.

André ROUSSET : C'est ce que j'allais dire.

Laurent MIGNARD : C'est vrai, André ?

André ROUSSET : Ouais.

Laurent MIGNARD : Oh ben alors, tu vois, les grands esprits.

Stéphane ASTIER : Moi je suis d'accord.

Frédéric MOREL : Donc on part sur deux ans ?

Stéphane ASTIER : Oui.

Éric THOVERON : Oui.

Christine REIGNOUX : Ça, c'est avec l'adhésion à ...

Frédéric MOREL : Non, j'ai donné le prix sans l'adhésion parce qu'on n'adhère pas à la AMRF. On adhère à l'AMF mais pas à l'AMRF donc, mais on adhère à une autre association qui est aussi les maires ruraux. Donc je ne sais pas, faut que je fasse le point, mais je préférerais donner le prix sans la remise.

Christine REIGNOUX : Parce que je crois que quand on l'avait pris, on avait eu une remise.

Frédéric MOREL : Si on bénéficie de la remise. Mais je ne vous le garantis pas, potentiellement au lieu de 360, on payera 260, on aura eu 100 € de remise.

Laurent MIGNARD : Mais l'adhésion par ailleurs coûte.

Christine REIGNOUX : Oui, c'est ça.

Frédéric MOREL : Mais on est déjà, on adhère déjà à une association de maires, mais je ne sais pas si c'est celle-là ou pas.

Laurent MIGNARD : Ce n'est pas l'AMR.

Frédéric MOREL : Nous on adhère à l'AMF et à la ...

Christine REIGNOUX : Les maires ruraux ?

Frédéric MOREL : Et on adhère à l'association des maires ruraux. Mais il semblerait que ce ne soit pas celle-là, on adhère à celle du 77. Et celle-là, ce ne serait pas celle du 77, donc ...

Éric THOVERON : De toute façon, on part ...

Frédéric MOREL : J'ai un doute.

Éric THOVERON : On part sur les 360.

Christine REIGNOUX : C'est ça.

Frédéric MOREL : C'est ça, c'est pour ça que j'ai préféré vous donner le prix sans la remise consentie au cas où. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Il est exposé la nécessité de réabonner la commune à l'application Panneau Pocket et de déterminer la durée d'abonnement.

Il est proposé de choisir la formule abonnant la commune pour deux ans au tarif de 260 € TTC.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de réabonner la commune à Panneau Pocket pour une période de deux ans au tarif de 260 euros TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

11. Ajourné



12. Ajout de membres à la commission de travaux

Frédéric MOREL : À la Commission Travaux, on a actuellement en membres : Laurent MIGNARD, Stéphane ASTIER, Eric THOVERON, Jérôme BAYLE, André ROUSSET et Frédéric MOREL. Et il y a d'autres membres du conseil municipal qui souhaitent intégrer la commission. C'est donc le moment.

Francis GIRAUDOT : Moi, au début je pensais y être parce que, il y a eu un changement ?

Frédéric MOREL : Tu n'y es pas, mais tu peux t'inscrire justement c'est le moment. Si tu n'y es pas, tu te mets dedans, il n'y a pas de problème.

Francis GIRAUDOT : Oui, je pense qu'au début j'y étais, au début.

Éric THOVERON : Il me semble aussi.

Frédéric MOREL : Moi j'ai repris les textes les derniers, après je ne sais pas dire. Francis Giraudot tu voudrais y être ?

Francis GIRAUDOT : Oui

Christine REIGNOUX : Moi aussi.

Frédéric MOREL : Christine Reignoux.

Josiane PAIX : Moi aussi.

Frédéric MOREL : Et Josiane Paix. D'autres ? On fait un vote collectif ?

Éric THOVERON : Oui, oui.

Frédéric MOREL : Vous êtes tous d'accord ?

André ROUSSET : Ben oui.

Éric THOVERON : Je ne sais pas, vous me donnez combien ?

Frédéric MOREL : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les trois membres sont ajoutés à l'unanimité. Cette commission est déjà ouverte aux personnes extérieures dans le public donc si quelqu'un veut intégrer la commission ... par arrêté du Maire.

PUBLIC : On a le droit de parler ?

Frédéric MOREL : Je vais faire une suspension de séance qui permettra, si vous êtes d'accord sur une suspension de séance qui permet de demander l'avis aux comptes publics, s'il y en a qui souhaitent intégrer la commission.

PUBLIC : Et bien vous pouvez mettre mon nom, je viendrai volontiers.

Frédéric MOREL : Je vous mets d'accord.

Christine REIGNOUX : Mme DEPREZ

Frédéric MOREL : DEPREZ, voilà, je cherchais le nom, je l'avais sur le bout de la langue. J'y arrivais plus Sandrine, j'y arrivais plus. Alors ce sera un arrêté du maire mais vous intégrez la commission. Je reprends la suspension de séance. Donc toute la partie suspension de séance ne fera pas partie du conseil du compte rendu du conseil municipal.

La commission travaux est actuellement composée des membres suivants :

André ROUSSET
Laurent MIGNARD
Éric THOVERON
Brigitte LE BAILLIF
Frédéric GRUET
Jérôme BAYLE
Felipe DE MELO VIEIRA

A leur demande, plusieurs autres personnes souhaiteraient également y être intégrés, à savoir :

Christine REIGNOUX
Francis GIRAUDOT
Josiane PAIX



A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ajout des membres susnommés,

DEMANDE à Monsieur le maire à nommer également Mme DEPREZ Sandrine par arrêté municipal.

Frédéric MOREL : On arrive à la fin puisque les points numéro 11, 12, 13 et 14 sont malheureusement ajournés puisque je n'avais pas de secrétariat et je vais reconvoquer un conseil municipal dans le cas où la secrétaire rentre juste après ses vacances le vendredi 17 janvier. La date a été trouvée compte tenu de sa rentrée.

Christine REIGNOUX : Pour la protection sociale complémentaire. Il n'y avait pas une deadline en janvier ?

Frédéric MOREL : Bah si, mais je n'ai pas l'élément donc je ne peux pas. Ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que j'ai pas eu l'élément. Il y avait une deadline mais bon, je pense qu'on pourra en janvier, on sera bon pour. Donc a priori, le prochain conseil municipal sera le 17 janvier.

Christine REIGNOUX : Le 17 ?

Frédéric MOREL : Le 17, oui, c'est la date la plus près que j'ai pu trouver juste après sa reprise. André ROUSSET : C'est un quel jour, ça ?

Éric THOVERON : Un vendredi ?

Frédéric MOREL : Vendredi ? Parce que quand elle reprend elle va avoir beaucoup de choses à faire. Il faut qu'elle fasse les deux comptes-rendus, qu'elle les valide. Et je lui ai laissé une semaine de travail et j'ai mis la convocation tout de suite après. Alors si vous préférez, le jeudi, ça peut être le jeudi, mais on peut difficilement avant. Elle rentre le

...

Christine REIGNOUX : Le 7.

Frédéric MOREL : Elle rentre le 7, à priori le 7, elle reprendrait le 7 ou le 8. Donc après il y a les vœux et c'est pour ça que j'ai laissé encore une semaine de battement. J'ai mis le 17 mais si vous préférez mettre le 15, 16 ou 17 si ça vous arrange, on peut adapter la date.

André ROUSSET : Si ça l'arrange elle surtout.

Frédéric MOREL : Je lui ai laissé le délai le plus long possible par rapport à des deadlines, c'est pour ça que j'ai mis le 17...

André ROUSSET : Qu'elle ait le temps de faire son travail.

Frédéric MOREL : Qu'elle ait le temps de récupérer et de faire le travail derrière.

Frédéric MOREL : C'est bon pour vous ? Sur ce ...

Laurent MIGNARD : 17 janvier.

Frédéric MOREL : Vous vouliez tout à l'heure qu'on parle ? Je devais répondre à une question avant qu'on close le conseil. Je vous ai dit on va en parler après.

Laurent MIGNARD : Oui.

Frédéric MOREL : Oui, parce qu'avant vous vouliez en parler dans la formalité du conseil, mais je ne sais plus ce que c'était avant. Je veux bien répondre à une question dans la formalité du conseil.

Laurent MIGNARD : L'audience du 11 décembre.

Frédéric MOREL : L'audience du 11 décembre d'Emeric Motoculture. Oui, alors ça ce n'est pas dans la formalité du conseil, ça n'a rien à voir ça, mais je peux en parler dans la formalité du Conseil. Il y a eu l'audience du 11 décembre et vous avez fait une délibération pour ester à la commune dans la défense et recours des intérêts contre Emeric, dans un des conseils municipaux, je ne sais plus lequel, et c'est la raison pour laquelle je suis allé à cette audience. Et je suis aussi allé à titre personnel, en sachant que j'ai juste pris la parole pour dire que ... de demander à ce qu'il y avait un report possible de la... des intérêts civils. C'est reporté au ...J'ai la date ... Je me souviens plus de la date en tête justement pour qu'on prenne une délibération pour que je puisse parce que je ne pouvais pas le faire, demander des intérêts en justice pour le compte d'Emeric Motoculture. Donc rien n'est engagé. Vous avez la possibilité d'acter le recours civil ou pas ? J'ai demandé un report pour permettre justement qu'il puisse y avoir une délibération, parce que dans la délibération initiale, il n'y avait pas la possibilité de demander des dommages et intérêts auprès de Cyril ... euh d'Emeric Motoculture.

Laurent MIGNARD : Et la cour a eu les, toutes les ...

Frédéric MOREL : La cour a statué que toutes les personnes présentes qui ne pouvaient pas donner tous les éléments à la cour ou toutes les personnes absentes ont eu un recours et la date est le ...

Christine REIGNOUX : C'est en septembre, je crois.

Frédéric MOREL : C'est en septembre. Elle est le ... il n'y a qu'une date possible, c'est le ... Je l'ai noté dans mon agenda. C'est le 9 septembre à 9 h 30. Et donc il faudra faire une délibération du conseil municipal pour pouvoir m'autoriser à engager. Et donc j'ai demandé un recours pour que le conseil puisse statuer.

Laurent MIGNARD : Toi ou un autre conseiller.

Frédéric MOREL : Je ne sais pas si un autre peut me, nous, représenter.

Laurent MIGNARD : N'importe qui du conseil, n'importe qui du conseil. Et est-ce que le ... Est-ce que la cour elle tient bien à jour, le dossier était complet, il y avait nos factures, il y avait tout ?

Frédéric MOREL : Non, justement, il faut faire toute une procédure là-dessus. Il faut tout. Il faut tout déposer un dossier complet à jour si on souhaite avoir des dommages. J'ai répondu à ta question ?

Laurent MIGNARD : Oui.

Éric THOVERON : Qui est censé payer ? Lui ?

Frédéric MOREL : Ben oui.

Éric THOVERON : Il est solvable.

Frédéric MOREL : Ça je ne sais pas répondre à la question. Je me préserverai bien de répondre à cette question. Je vous propose donc de fermer...

Éric THOVERON : Attends, moi j'avais une autre question.

Frédéric MOREL : Ah pardon.

Éric THOVERON : Enfin, c'est une question plus pratique pour ma culture personnelle. Ici, la secrétaire étant absente, on a validé une dizaine de factures.

Frédéric MOREL : Oui.

Éric THOVERON : Qui va les mettre en règlement ?

Frédéric MOREL : Je vais voir si j'ai la capacité de le faire moi-même, mais je ne suis pas certain d'y arriver, sinon ça sera fait dès son retour. Ce que je peux faire, je vais le faire parce que je ne sais pas faire ou je n'arrive pas à faire, ce ne sera pas fait.

Éric THOVERON : C'est juste pour savoir.

Frédéric MOREL : Malheureusement. Parce que les accès je les ai, mais des fois en appelant la trésorerie ils nous aident, ils nous expliquent comment faire et il y a la DGS qui peut peut-être nous aider. Donc j'espère qu'avec ces deux-là je vais arriver à le faire et si je n'y arrive pas, je ne le ferai pas. J'attendrais son retour.

Christine REIGNOUX : On avait eu une petite formation avec Berger-Levrault.

Frédéric MOREL : Ça fait tellement longtemps que je l'ai oublié.

Christine REIGNOUX : Oui, mais je pense que si on se remet dessus ...

Frédéric MOREL : Je pense qu'avec l'aide de la DGS, on est perdu mais avec l'aide de la DGS et de la trésorerie, on devrait ...

Christine REIGNOUX : Ça qui serait bien, c'est de pouvoir payer les factures avant la fin de l'année.

Frédéric MOREL : Arriver à payer les factures. Voilà, il faut surtout passer à la décision modificative aussi en écriture, parce que ça, il faut que ça soit fait avant la fin de l'année. J'espère que j'arriverai à le faire.

Éric THOVERON : Ça la DGS, elle doit savoir le faire.

Christine REIGNOUX : La DGS, elle va préparer la DM.

Frédéric MOREL : Je pense, donc ça je devrais arriver à le faire, non mais il faut enregistrer la délib et tout. On va essayer de faire ça.

Éric THOVERON : D'où l'importance de trouver quelqu'un qui ...

Frédéric MOREL : De former quelqu'un.

Éric THOVERON : Oui

Frédéric MOREL : Ok.

Éric THOVERON : Même si ce n'est pas quelqu'un qui est à plein temps sur la mairie mais qui soit capable en cas de besoin de venir filer un petit coup de main.

André ROUSSET : Une comptable ?

Frédéric MOREL : Je suis bien d'accord, je le mettrai à l'ordre du jour du prochain conseil.

Éric THOVERON : Une comptable, non, parce que tu vois, moi quand j'avais commencé à présenter les ...

Frédéric MOREL : La compta publique n'est pas la même.



Éric THOVERON : Voilà, quand j'avais commencé à présenter les tableaux à Isabelle en début de mandature, les identifications de compte, elle s'y retrouvait. Mais la façon de gérer, c'est pas du tout la même qu'une société.

André ROUSSET : Il n'y a pas de cabinet de comptable qui s'occupe de ça ?

Éric THOVERON : Si, bien sûr que si.

Frédéric MOREL : Je vous propose de fermer la formalité du conseil parce que là, ça déborde. Donc il est 20 h 36, ce conseil est fermé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Le présent procès-verbal, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant en Outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le secrétaire de séance,
Jean MIREAUX



Le maire,
Frédéric MOREL.

